



Genève, le 18 septembre 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Le projet de budget 2015 du canton de Genève marque un changement de cap

Depuis plusieurs années, le canton de Genève vit structurellement au-dessus de ses moyens. Malgré une conjoncture relativement favorable, les investissements ne sont pas entièrement autofinancés, la dette continue de croître et l'équilibre des comptes est atteint grâce à des éléments favorables extraordinaires.

Le projet de budget 2015 du Conseil d'Etat marque un changement de cap majeur. L'équilibre est en effet obtenu malgré l'absence, cette fois-ci, de tout facteur d'amélioration non récurrent, et nonobstant une forte augmentation des dépenses obligatoires.

Cet équilibre signifie dès lors que le déficit structurel a pu être résorbé. Il a été atteint grâce à l'effort important du Conseil d'Etat et de l'administration, qui se traduit par un plan de mesures améliorant le résultat de 154 millions.

Cette amélioration ne suffit pas encore pour assurer la maîtrise de la dette, compte tenu de la volonté politique de maintenir l'effort d'investissements. Des mesures complémentaires sont donc prévues. Elles doivent permettre de dégager progressivement les excédents de fonctionnement nécessaires pour maîtriser l'endettement et pour faire face aux défis à venir. L'effort de rigueur financière sera maintenu tout au long de la législature.

	en millions			
Le projet de budget 2015 en bref	B 2014*	PB 2015	Ecart	En %
Revenus de fonctionnement	7'727.0	7'836.2	109.2	1.4%
Charges de fonctionnement	7'726.8	7'835.1	108.3	1.4%
Résultat net	0.2	1.1		

* B 2014 retraité

Le plan de mesures du Conseil d'Etat

Lors de la publication de son Programme de législature, en juin 2014, le Conseil d'Etat avait annoncé qu'il présenterait un plan de mesures comportant des économies et des nouvelles recettes.

Les 44 mesures qui ont été adoptées dans le cadre du projet de budget 2015 (PB 2015) se composent de 25 mesures de réductions de charges, 14 mesures d'augmentation de revenus et 5 mesures de renoncements à des hausses de charges prévues.

Au total, ces mesures améliorent de 154 millions le résultat du PB 2015, dont 121 millions de baisses de charges et 33 millions de revenus supplémentaires.

Ces mesures ne suffisent toutefois pas à assurer la maîtrise de la dette. Un catalogue de 24 mesures complémentaires ayant des effets sur les charges ou pouvant induire des revenus a dès lors été élaboré. Ces mesures impliquent dans plusieurs cas des changements législatifs. Elles ne sont pas chiffrées à ce stade, et seront mises en œuvre après 2015.

Revenus : progression malgré l'absence d'éléments non récurrents

Les revenus fiscaux estimés augmentent de 2,3% (147 millions) par rapport au budget précédent. Cette progression est plus modeste que celle des années précédentes, en l'absence de facteurs d'amélioration extraordinaires. L'essentiel de la progression revient à l'impôt des personnes physiques et à celui des personnes morales.

Les revenus non fiscaux reculent de 42 millions, principalement du fait de la non prise en compte au PB 2015 de la part cantonale aux bénéficiaires de la BNS (39 millions), par mesure de prudence.

Une nouveauté est à relever au plan comptable : dans un souci de clarté et de transparence, le Conseil d'Etat a décidé de présenter en diminution de l'impôt à la source la compensation financière versée aux communes françaises en vertu de l'accord franco-suisse de 1973. Il en résulte une baisse de 218 millions du total des revenus et des charges, qui ne modifie pas le résultat. L'impôt à la source passe ainsi de 778 à 560 millions, présentant une meilleure comparabilité intercantonale.

Charges : évolution contenue grâce au plan de mesures

Les charges de fonctionnement progressent de 1,4% (108 millions) par rapport au budget précédent. La croissance des dépenses est contenue grâce à l'effet des mesures du Conseil d'Etat, et ce malgré une augmentation de 47 millions des dépenses dites « contraintes » et une progression de 47 millions des charges de personnel – nonobstant la suspension de l'annuité des fonctionnaires en 2015 – liée notamment aux cotisations pour la prévoyance.

L'effet compensatoire du plan de mesures sur l'évolution des charges permet au Conseil d'Etat d'allouer 82 millions de francs aux politiques publiques prioritaires telles que la formation, la sécurité ou l'action sociale.

Investissements : poursuite de l'effort

Les investissements nets se situent à 689 millions (640 millions au budget 2014). Le Conseil d'Etat confirme ainsi sa volonté de maintenir les investissements à un niveau garantissant la poursuite de la mise en œuvre des infrastructures indispensables pour l'avenir du canton.

L'effort concerne principalement la mobilité (34%), la formation (24%), la santé (14%), la sécurité (8%), l'aménagement et le logement (5%).

A noter que des moyens conséquents (208 millions) sont réservés au renouvellement du patrimoine existant. Dans ce cadre, et s'agissant en particulier des bâtiments, une large part des crédits sera désormais réservée aux rénovations, afin d'éviter que les moyens soient absorbés par de coûteuses transformations.

Autofinancement non assuré en 2015

Le degré d'autofinancement des investissements est de 74% en 2015. Les investissements prévus ne sont pas autofinancés à hauteur de 159 millions. Le niveau d'endettement moyen estimé pour 2015 progresse dès lors et s'établit à 13,2 milliards, soit à un niveau proche du premier seuil du frein à l'endettement de 13,3 milliards fixé à l'article 15 de la nouvelle loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF).

Rigueur financière pour les années à venir

La maîtrise de l'évolution de la dette constitue aujourd'hui une priorité impérieuse. Compte tenu des risques conjoncturels qui subsistent et des défis qu'il faudra relever ces prochaines années – notamment l'impact des contingents d'immigration et celui de la réforme de l'imposition des entreprises – le Conseil d'Etat se fixe pour toute la législature une ligne de conduite marquée par la vigilance et la rigueur financière. Celle-ci passera par des efforts d'organisation et d'efficacité, par la poursuite et l'extension des mesures de réductions de dépenses et, de manière ciblée, d'augmentation de revenus.

Les documents détaillés relatifs au PB 2015 peuvent être consultés sur www.ge.ch/finances

Pour toute information complémentaire:

M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, tél : 022 327 98 07.